

Le préfet de Vaucluse nommé dans l'Essonne, la préfète des Alpes-de-Haute-Provence le remplace



Sur proposition d'Elisabeth Borne, première ministre, le conseil des ministres vient d'adopter les nominations de Bertrand Gaume, actuel préfet de Vaucluse, comme préfet de l'Essonne ainsi que de Violaine Démaret, préfète des Alpes-de-Haute-Provence depuis août 2020, qui lui succèdera à compter du mardi 23 août prochain.

Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse, vient d'être nommé préfet de l'Essonne. Une promotion pour celui qui avait pris ses fonctions dans le département en mai 2018. Il avait alors succédé à Jean-Christophe



Moraud qui, arrivé à peine 9 mois plus tôt, avait réussi à fédérer la quasi-totalité des élus locaux contre lui. Bertrand Gaume avait dû alors faire preuve d'un grand sens du dialogue pour rétablir la confiance des élus vauclusiens envers l'Etat.

Les élus locaux 'redoutaient' cette nouvelle

Aujourd'hui, ces derniers seront nombreux à regretter son départ. Ils ne s'en cachaient d'ailleurs pas puisque la nomination du préfet était déjà 'redoutée' depuis l'an dernier. La crise du Covid a cependant gelé les affectations jusqu'à cet été.

Diplômé de l'Institut d'études politiques (IEP) de Lyon et titulaire d'un DESS (Diplôme d'études supérieures spécialisées) politiques publiques locales, Bertrand Gaume est issu de la promotion Copernic de l'Ena.

Préfet de Corrèze de 2015 à 2018, il a aussi été auparavant directeur de cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, directeur de cabinet de Benoit Hamon ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et du commerce extérieur, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation ou bien encore sous-directeur, chef du service des finances et du budget au ministère de la défense et des anciens combattants, chef du bureau central des cultes au ministère de l'intérieur ainsi que sous-préfet et directeur de cabinet des préfets du Doubs et de la Gironde.

8 novembre 2025 |



Ecrit par le 8 novembre 2025



Violaine Démaret, préfète des Alpes-de-Haute-Provence depuis août 2020, va succéder à Bertrand Gaume à la tête de la préfecture de Vaucluse. Ici lors du 14 juillet à la mairie de Digne-les-Bains.

Une 'voisine' pour lui succéder

C'est Violaine Démaret, préfète des Alpes-de-Haute-Provence depuis août 2020, qui va succéder à Bertrand Gaume à la tête de la préfecture de Vaucluse. Cette jeune 'quadra' iséroise a été notamment auparavant sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture du Nord en 2017 et 2018, Sous-Préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de l'Isère de 2015 à 2017 ainsi que conseillère administration territoriale et conseillère technique réforme de l'Etat au cabinet du Ministre de l'Intérieur en 2015.

Ancienne élève de l'École Nationale d'Administration (promotion Aristide Briand), Violaine Démaret a débuté sa carrière, en 2008, comme administratrice civile au sein du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales. Directrice de cabinet du préfet de l'Ain en août 2008, elle a ensuite occupé les fonctions de secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne en 2011. Elle a ensuite été nommée au ministère de l'Intérieur comme cheffe du bureau de l'organisation et des missions de l'administration territoriale à la sous-direction de l'administration territoriale (DMAT) en 2013.



Le représentant de l'Etat dans le Vaucluse

Seul haut fonctionnaire dont les compétences ont une base constitutionnelle, le préfet est nommé par décret du Président de la République, pris en Conseil des Ministres, sur proposition du Premier Ministre et du ministre de l'Intérieur. Il est le représentant de l'État dans les départements et les régions. Ses principales missions en Vaucluse sont de veiller au maintien de l'ordre public et à la sécurité des personnes et des biens, de permettre l'exercice des droits et des libertés des citoyens, de contrôler la légalité des actes des collectivités locales, de mettre en œuvre et coordonner à l'échelon local les politiques du Gouvernement (emploi, cohésion sociale, aménagement du territoire, développement économique, environnement...) et de gérer et répartir les dotations et subventions de l'État à l'échelon local.

A.B. & L.G.

'Les écuries de Grambois' fermées définitivement au public

8 novembre 2025 |



Ecrit par le 8 novembre 2025



Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse, vient d'ordonner la fermeture administrative définitive au public du centre équestre 'Les écuries de Grambois'. Situé route de la Bastide-des-Jourdans à Grambois, le centre équestre est installé depuis 2019 au cœur du massif forestier, entre Grambois et Beaumont-de-Pertuis. Un massif classé en zone rouge du Plan de prévention des risques d'incendie de forêt (PPRIF) de Grambois.

« Il s'agit d'une zone particulièrement sensible au feu, qui a connu un épisode d'incendie majeur en 1991, au cours duquel 1 800 hectares ont été détruits par les flammes », rappellent les services de la préfecture de Vaucluse.

Plusieurs avertissements depuis 2019

« Dès 2019, les exploitants ont été informés par les services de l'Etat de l'impossibilité de régulariser leur situation au regard des dispositions réglementaires en vigueur, poursuit la préfecture. Ils ont continué, en dépit de plusieurs avertissements et procès-verbaux dressés par l'administration, d'exercer leur activité en agrandissant leurs installations sans autorisation, entraînant une progression constante de la fréquentation du site et une aggravation de l'exposition du public à un risque naturel majeur, dans le cadre de cours, balades ou stages sous tente organisés au mépris des dispositions réglementaires relatives à l'accueil collectif de mineurs avec hébergement, au cœur d'une zone soumise à un aléa fort. »

Un délai accordé pour les animaux en pension



« Au regard du risque encouru par le public qui fréquente les lieux et des insuffisances relevées en matière d'accès et d'équipements de défense extérieure contre l'incendie », le préfet de Vaucluse a donc pris la mesure « de fermer définitivement au public le centre équestre 'Les écuries de Grambois', indépendamment des procédures judiciaires en cours à l'encontre des exploitants. »

La décision du préfet est effective à partir d'aujourd'hui, mercredi 1er juin 2022. Un délai supplémentaire de 6 semaines est toutefois accordé aux propriétaires d'animaux en pension sous contrats afin de trouver une nouvelle solution de pension.

L.G.



La préfecture assure qu'elle a informé, dès 2019, les exploitants des 'Ecuries de Grambois' de l'impossibilité de régulariser leur situation. ©Les écuries de Grambois/Facebook

Culture, «tout sera fait pour que la vie reprenne son cours !» promet Renaud Muselier, le président de la Région Paca

La réouverture des lieux de culture est programmée mercredi 19 mai. Seul hic, les mesures sanitaires sont encore inconnues alors qu'elles conditionnent totalement la réouverture des lieux ou non. La personne décisionnaire ? Le préfet de Région puis les préfets départementaux



qui décideront de l'ouverture des lieux ou non, ainsi que de la jauge car chaque configuration de lieu méritera un examen approfondi de ce qui peut être fait ou pas.

Au tout début, c'était au préfet de Vaucluse Bertrand Gaume, à Renaud Muselier Président de la Région Paca et à Bénédicte Lefeuvre directrice régionale des Affaires culturelles de s'exprimer sur les modalités de réception du public dans les lieux de culture. Seul hic ? La personne la plus importante pour cette annonce, le préfet de Vaucluse, était absente. En cause ? Une opération de police sur un point de deal, rue du Rateau, dans l'intramuros d'Avignon et la mort tragique d'un policier dans l'exercice de ses fonctions le 5 mai dernier, qui ont, bien évidemment, bousculé l'actualité.

Ce que l'on sait

Alors on évoque la participation des instances au groupe de travail sur les festivals du Comité régional des professions du spectacle' (Coreps) dont 3 ont déjà eu lieu et 2 doivent se réunir. Objectif ? Détailler les mesures qui permettraient d'avancer sur les protocoles de réception du public dans les salles et en extérieur. Mais point de modalités précises dévoilées à ce jour.

«Le Comité Régional des professions du spectacle (Coreps) a rassemblé plus de 120 professionnels de la culture, des collectivités territoriales, des Pouvoirs publics et des syndicats d'employés et d'employeurs, a entamé Renaud Muselier. Suite aux annonces du Gouvernement nous pouvons désormais avancer sur le Festival d'Avignon, du Off, des Chorégies d'Orange, du Festival d'Aix-en-Provence, des Rencontres d'Arles, du Festival de Menton, de la Roque d'Anthéron, de Marseille et, notamment, de Chaillol dans les Hautes-Alpes. Les critères d'accueil et du public en salle ou en extérieur, en configuration assise ou debout se dessinent cependant les détails restent à peaufiner. Nous avons pleine confiance en les professionnels de la culture quant au respect des règles sanitaires et nous pouvons désormais affirmer que les festivals d'été auront lieu!»

Une charte pour les Festivals de l'été de la Région Sud

«La région accueille 750 festivals, relève Bénédicte Lefeuvre Directrice régionale des Affaires culturelles. Nous voulons que l'été culturel recommence car il est également important pour les habitants et l'économie de cette région. Nous avons une lourde responsabilité partagée et une lourde charge assumée, c'est la raison pour laquelle l'Etat et la Région ont créé une instance de dialogue d'où émergent des débuts de réponses à l'œuvre dans une charte de la Région Sud des Festivals de l'été. Chaque événement est différent. Si nous sommes la Région des festivals, nous sommes aussi la référence internationale des festivals regardée par l'Europe. Nous nous livrons à ce travail avec patience, détermination dans l'intérêt de tous.»

«Nous allons lancer ce 1^{er} festival dans un cadre assez particulier a souligné Claude Nahoum, 1^{er} adjoint au maire d'Avignon. Nous sommes mobilisés sur le soutien aux compagnies, aux acteurs culturels et sommes prêts à accueillir le public qui va venir.»



Ils étaient là

Lucien Stanzione, sénateur de Vaucluse ; Maurice Chabert président du Département de Vaucluse, Michel Bissière Conseiller régional délégué à la création artistique, Claude Morel, vice-président du Grand Avignon délégué aux spectacles vivants, Souad Zitouni députée de Vaucluse, Claude Nahoum 1er adjoint au maire d'Avignon ainsi que d'autres personnalités politiques et Paul Rondin directeur délégué du Festival d'Avignon étaient présents.

Un nouveau préfet pour la région Paca

<u>Christophe Mirmand</u>, 59 ans, est le nouveau préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que des Bouches-du-Rhône. Celui qui était jusqu'alors secrétaire général du ministère de l'Intérieur succède à Pierre Dartout, en poste depuis 2017, qui devient ministre d'Etat de Monaco à partir du 1er septembre prochain. Ce dernier a été choisi il y a quelques mois par le prince Albert II pour cette fonction correspondant au rôle de chef de gouvernement dans une liste proposée par la France.

Pour sa part Christophe Mirmand, également désigné préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, revient dans une région qu'il connaît bien puisqu'il a été préfet des Alpes-Maritimes de 2012 à 2013.

Cet énarque, né à Constantine en Algérie, avait été auparavant secrétaire général de la préfecture du Var et chargé de mission pour la politique de la ville entre 1999 et 2001. Plus récemment, il a été nommé préfet de la région Bretagne en 2016 avant d'être appelé auprès du ministre de l'Intérieur Christophe Castaner en novembre 2018.